

**COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2024
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)**

DEL-21 : Protection sociale complémentaire. Adhésion au contrat collectif d'assurance prévoyance /convention de participation proposé par le CDG40

DEL-22 : Protection sociale complémentaire. Montant de la participation employeur au risque prévoyance pour les agents du CDL40 ; Contrat collectif assurance TERRITORIA MUTUELLE

DEL-23 : Création d'un emploi permanent en CDD d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} Classe -Contrebasse jazz-

DEL-24 : Modification du temps de travail d'un emploi permanent CDI d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet -Piano jazz-

DEL-25 : Modification du temps de travail d'un emploi permanent CDI d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet -Tuba-

DEL-26 : Modification à la baisse du temps de travail d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet -Musiques Traditionnelles-

DEL-27 : Modification du tableau des effectifs : suppression d'emplois

DEL-28 : Modification du temps de travail d'un emploi permanent CDI d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet -Claviers modernes-

DEL-29 : Admissions en non-valeur -créances irrécouvrables-

Affichage au siège du Conservatoire des Landes, le 02 octobre 2024

La Présidente
Rachel DURQUETY



Vice-Présidente du Conseil Départemental des Landes